

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février,

**N°25.01.04**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

Présents	10
Pouvoir	2
Absent / Excusé	

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 21 février 2025

**OBJET : DEMANDE DE  
VERSEMENT DE 30 %  
DU MONTANT DES  
PARTICIPATIONS  
VOTE EN 2024 PAR  
ANTICIPATION DU  
VOTE DES BUDGETS  
ET PARTICIPATIONS  
2025**

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Richard MALLIÉ, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Laurence BEGEY, Dominique VALÉRA, Corinne LEMEUT, Joseph CASSARO et Robert CANAMAS

**POUVOIRS** : Christian TANTI à Amapola VENTRON  
Sylvie SOUCHON à Laurence BEGEY

Madame la Présidente expose,

**Vu** la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l'article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

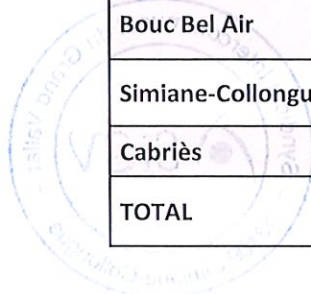
**Considérant** la nécessité de faire face au paiement des dépenses obligatoires Prévisionnelles jusqu'au vote des budgets et des participations 2025,

**Vu** la proposition des membres du bureau du SIGV en date du 21 janvier 2025 de verser par anticipation 30 % du montant des participations voté en 2024,

**Vu** la délibération n°24.02.11 en date du 12 avril 2024 portant sur le vote des participations des communes sur 2024,

**Vu** les quotes-parts des communes votées en 2024 :

Commune	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	649 005.74 €
Simiane-Collongue	253 866.89 €
Cabriès	385 907.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 288 780 €</b>



Il est proposé par la Présidente que les communes versent par anticipation les montants suivants :

Commune	30 % du montant des participations voté en 2024
Bouc Bel Air	194 701.72€
Simiane-Collongue	76 160.07 €
Cabriès	115 772.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 634 €</b>

### LE COMITÉ SYNDICAL

Ouï l'exposé de Madame la Présidente  
Après avoir délibéré à l'unanimité décide

**De solliciter** les communes pour le versement, par anticipation du vote des participations 2025, des montants suivants :

Commune	30 % du montant des participations voté en 2024
Bouc Bel Air	194 701.72€
Simiane-Collongue	76 160.07 €
Cabriès	115 772.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 634 €</b>

**D'autoriser** Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Vice-Président, Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le : ..... et de la publication le : .....

Amapola VENTRON,  
Présidente



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_01_04
Objet :	<b>demande de versement de 30% des participations des communes 2024 avant le vote du budget et des participations 2025</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	013-241300425-20250228-25_01_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20250228-25_01_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	934 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 25.01.04 30% Participation des communes 2024 avt vote p 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250228-25_01_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	651.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2025 à 12h03min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2025 à 12h03min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2025 à 12h03min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2025 à 12h04min02s	Reçu par le MI le 2025-03-03